Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée plénière du 29 octobre 2012

VŒU

Déposé par les trois groupes de la majorité

Pour la mise en place d'un plan d'accueil et d'insertion en direction des populations ROMS

La Région « Provence-Alpes-Côte d'Azur » a fait de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales un pilier fondateur de son action. A ce titre, elle combat avec la plus grande fermeté toute forme de discrimination. Elle exprime au quotidien sa solidarité envers les plus démunis et intervient dès lors que des situations d'urgence – catastrophes naturelles, pollutions, éboulements... - l'exigent. Dans ce cadre, elle a mis en place des politiques publiques en direction des populations Roms.

Les récents évènements qui se sont déroulés sur le territoire régional où l'on a vu des individus s'en prendre aux malheureux habitants des bidonvilles n'ont laissé personne indifférent.

Des années de politique d'abandon de certains quartiers, de recul des services publics, conjugués aux effets des crises qui touchent d'abord les plus faibles d'entre nous, ont pesé lourd en termes de paupérisation. Si le sentiment d'abandon et de colère qui monte a des racines profondes, **personne ne peut comprendre, ni admettre qu'il se transforme en violence physique perpétrée à l'encontre de ceux qui sont encore plus démunis.**

Il appartient aux forces de police de faire régner l'ordre républicain. Il appartient à la justice de dire le droit. **Nul ne saurait être au-dessus des lois, ni se substituer à l'action de l'Etat. Il en va du bon fonctionnement de nos instances républicaines, comme du « vivre ensemble », sur lesquels reposent notre démocratie.**

Pour apaiser les tensions, pour répondre aux besoins, il y a vraiment urgence à agir. A l'instar des expériences isolées, qu'il faut saluer, **un plan global d'accueil et d'insertion doit voir le jour, dans lequel chaque collectivité aura son rôle à jouer**. La circulaire interministérielle du 26 aout, signée par sept ministres, attend toujours d'être mise en œuvre. **Nous demandons donc aux plus hautes instances de l'Etat qu'un mandat clair soit donné au Préfet en ce sens.**

Nous entrons dans la période hivernale. Les populations Roms qui ont vécu les expulsions, les intimidations, sont exténuées, souvent malades. Elles ne pourront, sans un hébergement d'urgence prévu par la loi, passer l'hiver sans être durement touchées. Elles sont physiquement et moralement en grand danger. Elles ont besoin, plus que jamais, de notre solidarité.

VOEU reçu à
La Direction du Secrétariat Général,
Des Affaires Juridiques et de la
Commande Publique
Le 24 octobre 2012
Heure 2h 04